



COMMUNE DE CLAVIERS  
Service de l'Assainissement

## COMMUNE DE CLAVIERS

# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

## Exercice 2017 (du 13/10 au 31/12/2017)

(Du 1/01/2017 au 12/10/2017 voir Rapport annuel du délégataire SAUR).

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 **modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013.**

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

**Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2017** présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013.



**COMMUNE DE CLAVIERS**  
**Service de l'Assainissement**

***Table des matières***

1.	Assainissement collectif .....	3
1.1.	Caractérisation technique du service .....	3
1.1.1.	Présentation du territoire desservi .....	3
1.1.2.	Mode de gestion du service .....	4
1.1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0) .....	4
1.1.4.	Nombre d'abonnés .....	5
1.1.5.	Volumes facturés .....	6
1.1.6.	Détail des imports et exports d'effluents.....	6
1.1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0).....	6
1.1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et ouvrages du réseau .....	6
1.1.8.1	Extensions et renouvellement réalisés en <b>2017</b> sur les ouvrages:.....	6
1.1.8.2	Travaux réalisés en <b>2017</b> sur les ouvrages de collecte et de transfert par Véolia TEC:	7
1.1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées (-données SIVOM Callas-).....	7
1.2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service .....	8
1.2.1.	Modalités de tarification .....	8
1.2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0) .....	8
1.2.3.	Recettes .....	10
1.3.	Indicateurs de performance .....	12
1.3.1.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2) .....	12
1.3.2.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3) .....	13
1.3.3.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3), (source SIVU)	14
1.3.4.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) .....	14
1.3.5.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)..	14
	Tonnage total de matières sèches évacuées conformes .....	15
1.4.	Financement des investissements .....	16
1.4.1.	Montants financiers .....	16
1.4.2.	Etat de la dette du service.....	16
1.4.3.	Amortissements.....	16
1.4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux .....	16
1.4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	17
1.5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	17
1.5.1.	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0) .....	17
1.5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	17
1.6.	Tableau récapitulatif des indicateurs et des données de service .....	18
2.	Assainissement Non Collectif (données Communauté d'Agglomération Dracénoise) .....	19
2.1.	Caractérisation technique du Service.....	19
3.	Annexes .....	19
3.1.	Annexe 1 : Délibération fixant le prix de l'assainissement 2017 .....	19
3.2.	Annexe 2: Rapport annuel SIVOM 2017 (épuration Station Bargemon Claviers) .....	19



# 1. Assainissement collectif

## 1.1. Caractérisation technique du service

### 1.1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau  **communal** (collecte, transport, contrôle de raccordement, contrôle des travaux de conformité partie privative le cas échéant)

**intercommunal** : collecte et transfert

- **SIVOM Callas** (transport, Epuration, élimination des boues et sous produits)
- **SPANC Communauté d'Agglomération Dracénoise** (travaux contrôle de filières, de suppression ou d'obturation des fosses)

- Nom de la collectivité : **Claviers**
- Compétences liée au service :

		Oui	Non
Commune de Claviers	Collecte/transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Commune de Claviers	Transport	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Dépollution	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Elimination des boues produites	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi : l'intégralité des habitations du périmètre communal raccordables au tout à l'égout,
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un zonage  Oui, date d'approbation :  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation : 29/08/2018  Non



## COMMUNE DE CLAVIERS Service de l'Assainissement

### 1.1.2. Mode de gestion du service

Le Service de l'Assainissement était assuré en Délégation de Service Public par la SAUR jusqu'au 12.10.2017 (contrat de DSP jusqu'au 13/04/2017 et convention à l'issue). Il est depuis cette date assuré par la régie communale qui a souhaité remunicipaliser le service.

Le nouveau service municipal est composé du personnel technique de la commune dont la coordination est assurée par le Secrétaire Général en étroite relation avec l'équipe municipale, le Maire et son 1<sup>er</sup> adjoint, Responsable des travaux.

Les bureaux sont situés 3, place du 8 mai 1945 dans le bâtiment de la Mairie, les ateliers sont situés au local technique communal situé lieu-dit « La Font »

Le service est joignable en Mairie de Claviers

- par téléphone :
  - du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 au n° de téléphone 04.94.76.62.07 pour effectuer vos démarches et répondre à vos questions ;
  - en dehors des heures de bureau, elle peut être contactée au n° 07 57 07 78 54
- physiquement sur rendez-vous : une proposition de rendez-vous dans un délai de 8 jours en réponse à toute demande pour un motif sérieux,
- par courrier ou mail aux adresses suivantes :  
**Mairie de Claviers - 3 Place du 8 Mai 1945 - 83830 CLAVIERS**

Certaines prestations spécifiques sont effectuées par des prestataires privés après mise en concurrence sur devis.

- curage et pompage préventif du réseau,
- débouchage des branchements et réseaux,
- Réalisation de branchements,
- Contrôle de conformités.

### 1.1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

La population municipale INSEE de la commune est de **690** habitants au 31/12/2017 (**652** habitants au 31/12/2016).(Population municipale d'après la population légale INSEE Claviers au 01/01/2014).

Nombre de ménages INSEE au 31/12/2017 : 345 soient **2** personnes par ménage en moyenne.

Nombre total nouveaux abonnés 2017 : -1 soit -2 habitants supplémentaires

Le service public d'assainissement collectif dessert une population estimée de 573 habitants au 31/12/2017 (575 au 31/12/2016).



## COMMUNE DE CLAVIERS Service de l'Assainissement



### 1.1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **322** abonnés au **31/12/17**. (323 au 31/12/2016).  
En 2017 on a observé 0 réouvertures de concession AEP, 0 individualisations AEP et 0 nouveaux branchements (cf annexe 3).

La répartition des abonnés est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2016	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2017	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Variation en %
Total	323	<b>322</b>	<b>0</b>	<b>322</b>	-0.3%



## COMMUNE DE CLAVIERS Service de l'Assainissement

### 1.1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2016 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	18 290	8542+344=8886	-51.41%
Abonnés non domestiques	0	0	
<b>Total des volumes facturés aux abonnés</b>	<b>18 290</b>	<b>8886</b>	<b>-51.41%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

### 1.1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2016 en m <sup>3</sup>	Volumes exportés durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Station d'épuration de Claviers /Bargemon (SIVOM Callas)	18 290	8886	-51.41%
<b>Total des volumes exportés</b>	<b>18 290</b>	<b>8886</b>	<b>-51.41%</b>

### 1.1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique **au 31/12/2017 : 0** (0 au 31/12/2016).

### 1.1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et ouvrages du réseau

Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- **3, 680** km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- 0 km réseau unitaire hors branchements,

Soit un linéaire de collecte total de **3, 680** km en **2017** (**3, 680** km au 31/12/2016).

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
Grès	Circulaire 160	820,42	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 160	2859,97	Gravitaire	Eaux usées
Total		3680,39		

#### 1.1.8.1 Extensions et renouvellement réalisés en **2017** sur les ouvrages:



## COMMUNE DE CLAVIERS Service de l'Assainissement

- Aucune extension du réseau de collecte et de transfert n'a été réalisée en **2017**.
- Les linéaires renouvelés en **2017** sont les suivants: **0 ml**

### 1.1.8.2 Travaux réalisés en **2017** sur les ouvrages de collecte et de transfert par Véolia TEC:

- Curage du réseau: 0
- Débouchages : 1
- Pompage +Inspection Vidéo : 0
- Réfections: 0
- Tests à la fumée : 0

### 1.1.9. *Ouvrages d'épuration des eaux usées (-données SIVOM Callas-)*

Le service ne gère **aucune** Station de Traitement des Eaux Usées (STEU). Le traitement des eaux usées est assuré à la station d'épuration de Claviers par le SIVOM de Callas et son fermier SAUR . La station de Claviers reçoit les eaux de Bargemon et de Claviers. Les informations concernant l'épuration sont consultable sur Rapport Annuel du Délégué SAUR du Sivom de Callas.



**COMMUNE DE CLAVIERS**  
**Service de l'Assainissement**

**1.2. Tarification de l'assainissement et recettes du service**

**1.2.1. Modalités de tarification**

	Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Frais d'accès au service:	0	0

FACTURATION	Juin N	Décembre N
Tarifs 01/01/2017		
<b>Recettes communales</b>		
Période d'abonnement	Juin à Septembre N	Octobre N à Mai N+1
Durée	4 mois	8 mois
Montant ht ( <b>4,26€H.T/an</b> )	1,42 €	2.84 €
Période consommation	Octobre N-1 à Mai N	Juin à Septembre N
Durée	8 mois	4 mois
<b>Tarif / m<sup>3</sup> ht</b>	<b>0,5943 €</b>	<b>0,5943 €</b>
<b>Recettes exploitant (SAUR DSP Claviers)</b>		
Période abonnement	Juin à Septembre N	Octobre N à Mai N+1
Durée	4 mois	8 mois
Montant ht ( <b>22,52€H.T</b> )	11,26 €	11,26 €
Relevé compteurs	Mai N	Octobre N
Période consommation	Octobre N-1 à Mai N	Juin à Septembre N
Durée	8 mois	4 mois
<b>Tarif / m<sup>3</sup> ht</b>	<b>0,0844 €</b>	<b>0,0844 €</b>
<b>Recettes intercommunales épuration (SAUR/SIVOM)</b>		
Période d'abonnement	Juin à Septembre N	Octobre N à Mai N+1
Durée	4 mois	8 mois
Montant ht ( <b>22,70 €HT/an</b> )	7,56 €	15,13 €
Période consommation	Octobre N-1 à Mai N	Juin à Septembre N
Durée	8 mois	4 mois
<b>Tarif / m<sup>3</sup> ht</b>	<b>0,614 €</b>	<b>0,614 €</b>

**1.2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)**



**COMMUNE DE CLAVIERS**  
**Service de l'Assainissement**

**Assainissement SIMULATION année pleine TARIFS 2017 SAUR**

	PU	Nbre	Total
COMMUNE	<b>4,26 €</b>	1	4,26 €
	<b>0,5943 €</b>	120	71,32 €
Anciennement SAUR DSP	<b>22,52 €</b>	1	22,52 €
	<b>0,0844 €</b>	120	10,13 €
SAUR/SIVOM EPURATION	<b>22,31 €</b>	1	22,31 €
	<b>0,6140 €</b>	120	73,68 €
AGENCE DE L'EAU	<b>0,1550 €</b>	120	18,60 €
Trésor Public		10%	22,28 €

total ttc 120 m3
m3 ttc

<b>245,10 €</b>
<b>2,04 €</b>

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

**La commune a souhaité garder les mêmes tarifs pour 2018 avec les mêmes conditions de facturation**

FACTURATION	Jun N	Décembre N
Tarifs 01/01/2018		
<b>Recettes communales</b>		
Période d'abonnement	Jun à Septembre N	Octobre N à Mai N+1
Durée	4 mois	8 mois
Montant ht ( <b>26,78 €H.T/an</b> )	8,93 €	17,85 €
Période consommation	Octobre N-1 à Mai N	Jun à Septembre N
Durée	8 mois	4 mois
<b>Tarif /m<sup>3</sup> ht</b>	<b>0,6787 €</b>	<b>0,6787 €</b>
<b>Recettes intercommunales épuration (SAUR/SIVOM)</b>		
Période d'abonnement	Jun à Septembre N	Octobre N à Mai N+1
Durée	4 mois	8 mois
Montant ht ( <b>22,70 €HT/an</b> )	7,56 €	15,13 €
Période consommation	Octobre N-1 à Mai N	Jun à Septembre N
Durée	8 mois	4 mois
<b>Tarif /m<sup>3</sup> ht</b>	<b>0,614 €</b>	<b>0,614 €</b>



## COMMUNE DE CLAVIERS Service de l'Assainissement

Les tarifs applicables ont été mis à jour au 1/1/2018. Pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) ils sont présentés ci-dessous:

Assainissement SIMULATION année pleine TARIFS 2018			
	PU	Nbre	Total
COMMUNE	26,78 €	1	26,78 €
	0,6787 €	120	81,44 €
SAUR/SIVOM EPURATION	22,31 €	1	22,31 €
	0,6140 €	120	73,68 €
AGENCE DE L'EAU	0,1550 €	120	18,60 €
Trésor Public		10%	22,28 €

total ttc 120 m3
m3 ttc

245,10 €
2,04 €

En jaune à mettre à jour

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle en adéquation avec la facture eau potable:

### 1.2.3. Recettes

#### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2016 en€	Exercice 2017 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	8618	8485	-1.54%
<i>dont abonnements</i>			
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>8618</b>	<b>8485</b>	<b>-1.54%</b>
Recettes de raccordement			
Prime de l'Agence de l'Eau			
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
<b>Total des recettes</b>	<b>8618</b>	<b>8485</b>	<b>-1.54%</b>

Recettes globales : Total des recettes au **31/12/2017: 8485€** (8618€) au 31/12/2016).



**COMMUNE DE CLAVIERS**  
**Service de l'Assainissement**

**Taux d'impayés**

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

	<b>Exercice 2017 (données SAUR)</b>
Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31/12.	2540,03€
Chiffre d'affaires facturé TTC(hors travaux) en € au titre de l'année	20520€
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement	12,38%



**COMMUNE DE CLAVIERS**  
**Service de l'Assainissement**

**1.3. Indicateurs de performance**

**1.3.1. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2)***

La valeur de cet indice est, depuis l'arrêté du 2 décembre 2013, comprise entre 0 et 120, avec le barème modifié suivant :

0	absence de plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées ou plan très incomplet	
+ 10	existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage...), et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement	10
+ 5	définition d'une procédure de mise à jour du plan afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	5
L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :		
+ 10	existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées.	10
+ 5	Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.	5
+ 10	l'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné.	10
+ 5	« Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.	5
Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D. 2224-5-1 du code général des collectivités locales. Ils doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants		
+ 10	le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée.	0
+ 5	Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.	0
+ 10	localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs...).	10
+ 10	existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées ;	10



**COMMUNE DE CLAVIERS**  
**Service de l'Assainissement**

+ 10	le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite)	0
+ 10	l'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement...);	0
+ 10	mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite.	0
+ 10	mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins trois ans).	0

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est **65% pour l'exercice 2017 (85% pour 2016 indiqué par l'exploitant SAUR)**.

*1.3.2. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)*

**(Réseau collectant une charge < 2000 EH)**

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	<b>Charge brute de pollution transitant par le système de collecte de Claviers en kg BDO5/j pour l'exercice 2016</b>	<b>Conformité exercice 2016 0 ou 100</b>	<b>Conformité exercice 2017 0 ou 100</b>
STEU Bargemon Claviers	60g*575 = 34.5 Kg BDO5/j	100	<b>100</b>



## COMMUNE DE CLAVIERS Service de l'Assainissement

### 1.3.3. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3), (source SIVU)

**(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH : capacité STEU Bargemon-Claviers : 4500 Eh)**

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau (cf <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/> - Claviers-Bargemon)

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique moyenne reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2016	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
STEU Bargemon Claviers	cf RAD SAUR SIVOM	100	100

### 1.3.4. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

**(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH : capacité STEU Bargemon-Claviers 4500 Eh)**

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau (cf <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/> - - Claviers-Bargemon)

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique moyenne reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2016	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
STEU Bargemon Claviers	cf RAD SAUR SIVOM	100	100

### 1.3.5. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation



**COMMUNE DE CLAVIERS**  
**Service de l'Assainissement**

(P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

STEU BARGEMON -Claviers

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	<b>cf RAD SAUR</b>
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		<b>cf RAD SAUR</b>

<sup>(1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100 % (100% en 2016 avec une production de boue de 16T de matières sèches).



**COMMUNE DE CLAVIERS**  
**Service de l'Assainissement**

**1.4. Financement des investissements**

**1.4.1. Montants financiers**

	<b>Exercice 2016</b>	<b>Exercice 2017</b>
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	0
Montants des subventions en €	0	0
Montants des contributions du budget générales en €	<b>0</b>	<b>0</b>

**1.4.2. Etat de la dette du service**

L'état de la dette au 31 décembre **2017** fait apparaître les valeurs suivantes :

	<b>Exercice 2016</b>	<b>Exercice 2017</b>
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	0	<b>0</b>
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	<b>0</b>
	en intérêts	<b>0</b>

**1.4.3. Amortissements**

Pour l'exercice **2017**, la dotation aux amortissements a été de **17520.14€** (17520,17€ en **2016**).

**1.4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux**

<b>Projets à l'étude</b>	<b>Montants prévisionnels en €</b>
Renouvellement conduite sous le cercle 15 ml	nc
renouvellement de la canalisation d'eaux usées en amont de l'ancienne station d'épuration ainsi que son dévoiement au niveau du passage de cette dernière sous des maisons	nc



**COMMUNE DE CLAVIERS**  
**Service de l'Assainissement**

*1.4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice*

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
néant	-	-

**1.5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

*1.5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)*

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année **2017**, le service a reçu **0** demandes d'abandon de créances et en a accordé **0**.

**0** € ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité, soit **0** €/m<sup>3</sup> pour l'année **2016**.

*1.5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)*

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

**Aucune action de solidarité n'est mise en place par la commune.**



**COMMUNE DE CLAVIERS**  
**Service de l'Assainissement**

**1.6. Tableau récapitulatif des indicateurs et des données de service**

	Valeur 2016 (indication SAUR)	Valeur 2017
<b>Données du service</b>		
Nombre de branchements actifs	<b>323</b>	<b>322</b>
Nombre d'abonnés	<b>323</b>	<b>322</b>
Longueur du réseau de collecte	<b>3 680.39</b>	<b>3 680.39</b>
Volume facturé	<b>18 290 m3</b>	<b>8542+355 = 8897 m3</b>

		Valeur 2016 (indication SAUR)	Valeur 2017
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	<b>575</b>	<b>567</b>
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	<b>0</b>	<b>0</b>
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	<b>cf RAD SAUR SIVOM</b>	<b>cf RAD SAUR SIVOM</b>
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	<b>1.99€</b>	<b>2.04€</b>
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	<b>85%</b>	<b>65%</b>
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	<b>100</b>	<b>100</b>
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	<b>100</b>	<b>100</b>
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	<b>100</b>	<b>100</b>
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	<b>100</b>	<b>100</b>
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	<b>0</b>	<b>0</b>



## **2. Assainissement Non Collectif (données Communauté d'Agglomération Dracénoise)**

### **2.1. Caractérisation technique du Service**

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est assuré par la C.A.D. (Communauté d'Agglomération Dracénoise) :  
Les données 2017 seront disponible sur le Rapport annuel du SPANC de la CAD .

## **3. Annexes**

### **3.1. Annexe 1 : Délibération fixant le prix de l'assainissement 2017**

### **3.2. Annexe 2: Rapport annuel SIVOM 2017 (épuration Station Bargemon Claviers)**